



COMPTES ADMINISTRATIFS

EXERCICE 2022

Présentation synthétique

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Les comptes administratifs soumis au **Conseil Communautaire du 06 avril 2023** retracent l'exécution du budget principal de la collectivité et des différents budgets annexes au cours de l'exercice comptable 2022. Ces comptes administratifs sont en concordance avec les comptes de gestion établis par le Trésorier.

Le présent rapport synthétise les informations figurant dans les maquettes comptables officielles.

Budgets concernés – Budget Principal et 9 Budgets Annexes :

- Budget Bâtiment
- Budget ZAC
- Budget Emprises Militaires
- Budget Transport
- Budget Centre Aqualudique
- Budget Ordures Ménagères
- Budget Assainissement
- Budget Eau
- Budget Aires de Camping-cars

Une attention toute particulière sera apportée aux budgets sur lesquels il existe un encours de dette.

RAPPEL DES ELEMENTS DE CONTEXTE

CEUX LIÉS AU :

➤ Contexte exogène :

- Le compte administratif 2022 s'inscrit dans un contexte de forte inflation et de crise énergétique ;
- Le conflit en Ukraine a produit une nouvelle onde de choc sur l'économie alors que les effets de la crise sanitaire se faisaient encore sentir notamment sur les marchés des matières premières. Le contexte inflationniste pèse lourdement sur le budget des collectivités qui souffrent par ailleurs des conséquences de la crise énergétique. Cette tension sur les prix s'accompagne de signes de plus en plus tangibles d'un repli de l'économie mondiale ;
- Cette situation financière et économique se décline à l'échelle mondiale, européenne et nationale ;
- Le contexte exceptionnel que connaît l'économie mondiale n'épargne pas la France et l'année 2022 reste marquée par un contexte macroéconomique et géopolitique incertain dont les effets pourraient se prolonger en 2023, voire au-delà ;
- L'inflation et la crise énergétique frappent aussi bien l'État que les collectivités territoriales, sans épargner ni les ménages ni les entreprises ;
- Si l'inflation est actuellement élevée, il convient de souligner que la France reste en dessous du niveau de la zone euro qui s'établit à 9,1%. Dans certains pays européens, elle atteint 10, voire 20% ;
- Si la France est, pour l'instant, moins touchée par la flambée des prix que d'autres pays européens, c'est notamment sous l'effet de l'importance de son parc nucléaire mais également sous l'effet des mesures prises par l'État pour soutenir les ménages, les entreprises et les collectivités les plus fragiles.

➤ Contexte endogène :

En lien avec les propres décisions de la collectivité :

- L'exercice 2022 prend en compte le transfert au 1^{er} janvier 2022 des trois piscines présentes sur le territoire communautaire, le conseil communautaire de la collectivité ayant adopté une délibération en date du 4 novembre 2021 portant modification de l'intérêt communautaire en matière d'équipements sportifs ;
- Pas de hausse de taux sur la fiscalité des ménages en 2022 ;
- Pas de hausse du taux sur la fiscalité des entreprises en 2022 ;
- Pas de hausse des taux de TEOM en 2022 ;
- Pas de hausse du taux de versement mobilité.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

BUDGET PRINCIPAL

I – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL DANS SES GRANDES MASSES

	DEPENSES	RECETTES		
FUNCTIONNEMENT	Dépenses d'ordre	8,3	Recettes d'ordre	2,2
	Dépenses Réelles	77,6	Recettes Réelles	99,0
	Dt subv. aux budgets annexes	6,0	Produits exceptionnels dt cessions	1,0
	Transport	0,8		
	Emprises Militaires	2,7		
	Ordures ménagères	2,5	Résultat de fonctionnement N-1	30,8
	+ 85,9		+ 133,0	
	+ 47,2			
INVESTISSEMENT	Dépenses d'ordre	2,8	Recettes d'ordre	9,0
	Résultat d'investissement N-1	10,2	Excédent de fonct. capitalisé N-1	21,8
	Dépenses réelles d'équipement	34,8	Recettes réelles d'équipement	7,5
	Autres dépenses	5,3	Autres recettes	9,4
	Remb. Capital de la dette	7,7	Mobilisation d'emprunt	0,0
	Autres (versement TA)	0,4		
	Subv. équilibre bud. annexes	0,2		
		61,4		47,7
	-13,8			
	+ 33,4			
RAR	11,4		2,5	
RESULTAT après prise en compte des RAR	+ 24,5			

En incluant les résultats reportés de N-1, il ressort :

- en fonctionnement, un excédent cumulé de **+47,2M€**,
- en investissement, un déficit cumulé de **- 13,8M€**,
- soit un résultat cumulé excédentaire avant prise en compte des « restes à réaliser » de **+33,4M€**.

Le montant des « restes à réaliser » est de 11,4M€ en dépenses d'investissement et de 2,5M€ en recettes d'investissement soit un solde de restes à réaliser de **8,9M€** à financer. Ces restes à réaliser feront l'objet de reports dans le cadre du budget primitif 2023.

Après prise en compte du financement du solde de ces « restes à réaliser », le résultat cumulé disponible est de **24,5M€**.

II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Si on exclut les écritures d'ordre en dépenses et en recettes,

- les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à **77,6M€**
- les recettes réelles de fonctionnement ont atteint **100,1M€** (dont produits exceptionnels), hors excédent de la section de fonctionnement reporté de N-1, et **130,9M€** en intégrant l'excédent de fonctionnement reporté de N-1 pour **30,8M€**.

FONCTIONNEMENT (M€)

DEPENSES REELLES	RECETTES REELLES
Charges à caractère général 11,8	Excédent de fonct. reporté de N-1 30,8
Reversements aux communes 27,6 <small>dt AC = 21,5M€ / DSC = 6,1M€ soit près de 36% des DRF</small>	Impôts et taxes dt TH, TFB, TFFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOM, FNGIR, FPIC, Taxe de séjour, Gemapi, TCCFE, AC négative, droit de place ... 67,2
Autres reversements de fiscalité (dt FPIC) 0,4	Dotations et subventions dt DGF, DCRTF, all. Compensatrices, FCTVA, subventions 23,8
Charges "brutes" de personnel et frais assimilés 17,2	Produits exceptionnels dt cessions 1,0
Sub. asso, SDIS et indemnités 7,1 <small>dt Sub. asso + MAD = 2,98M€ dt SDIS = 3,15M€ dt autres et indemnités = 1,2M€</small>	Autres ressources refacturation MAD, remb. divers personnel, produits des domaines, remboursement sinistres, ADS, loyers, piscines 8,0
Charges financières (intérêts dette) 1,4	Produits financiers 0,01
Provisions pour risques 0,03	Reprises sur provisions 0,04
Equilibre des budgets annexes* et autres 12,1	
TOTAL DEPENSES REELLES 77,6	TOTAL RECETTES REELLES 130,9

Taux d'exécution sur la base du budget voté : BP + BS + DM = 94,88%

*** Subv. d'équilibre au fonct. des budgets annexes :**

B.Transport	0,8
B.Ordures Ménagères	2,5
B.Emprises Militaires	2,7

• **COTE DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

En 2022, les dépenses réelles de fonctionnement ont été exécutées à **94,88%** par rapport aux crédits votés au titre de l'exercice (BP+DM).

Le premier poste de dépenses en fonctionnement reste celui des **reversements aux communes** via l'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC) pour **27,6M€** soit près de 36% des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice. Pour 2022, les AC ont subi une légère évolution en raison du transfert des piscines conformément au rapport de la CLECT du 1^{er} juillet 2021.

	2021	2022	Evol.
AC	22 409 670	21 492 272	-4%
DSC	6 067 416	6 067 416	0%
Total	28 477 086 €	27 559 688 €	-3%

S'agissant de la DSC, il n'y a pas eu d'évolution. L'enveloppe 2022 a été maintenue au même niveau que celui de 2021.

Les charges « brutes » de personnel (c'est-à-dire les charges de personnel non retraitées notamment des refacturations soit aux budgets annexes soit auprès d'organismes divers) et frais assimilés, reprises au chapitre 012, représentent **17,2M€** soit 22,1% des dépenses réelles de fonctionnement, soit une proportion relativement stable par rapport au 22,5% de 2021. Il s'agit du second poste de dépenses de la section de fonctionnement. Ce poste de dépenses est par ailleurs en hausse de +14,06% par rapport à 2021, en lien avec l'intégration des agents affectés aux piscines suite au transfert intervenu au 1^{er} janvier 2022 et à l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires de 3,5% décidé par l'État dans la cadre du contexte inflationniste et applicable à compter du 1^{er} juillet 2022.

Deux natures de dépenses sont à distinguer au niveau de ces charges. Ainsi, la masse salariale brute du budget principal (salaires + charges) s'élève pour sa part à **17,09M€** en 2022.

	2021	2022	2022/2021
Masse salariale	14 974 041	17 090 728	14,14%
RH - fonctionnement (Médecine du travail, pharmacie ...)	76 293	76 186	-0,14%
Total (012)	15 050 333 €	17 166 914 €	14,06%

ZOOM sur la masse salariale tous budgets confondus

Il s'agit ici d'une approche des **dépenses nettes de personnel de la CUA**. Les dépenses nettes de personnel correspondent à la masse salariale (salaires + charges) telle qu'elle figure au compte administratif, tous budgets confondus, retraitée des refacturations de masse salariale opérées sur les budgets annexes assainissement, eau et emprises militaires, des refacturations de personnel mis à disposition d'associations (SCOTA, COS, MEM), de la prise en compte des recettes en ce qui concerne la gestion de l'ADS (autorisation du droit des sols) et déduction faite de remboursements divers tels que les remboursements de supplément familial, le remboursement de charges de sécurité sociale et prévoyance ...)

	Dépenses		Recettes liées aux refacturations et autres recettes			dt Dépenses nettes de masse salariale	Evol. 2022/2021	Evol. 2022/2021 hors piscines	CA 2021
	Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	dt Dépenses brutes de masse salariale	de la masse salariale des budgets annexes (eau, ass et Emprises militaires)	des agents MAD d'organismes divers (SCOTA, COS, MEM ...)	et Autres (ADS, remb. Trop perçu sup familial, sub état conseillers numériques, subvention SARE)				
Budget principal	17 166 914	17 090 728	-601 609	-468 986	-495 279	15 524 855	11,60%	4,58%	13 911 781
Budget assainissement	361 790	361 790				361 790	29,66%		279 027
Budget Eau	177 112	177 112				177 112	38,10%		128 250
Budget Emprises Militaires	62 707	62 707				62 707	3,99%		60 302
Budget transport	116 753	116 753				116 753	2,75%		113 633
Total	17 885 276	17 809 090	-601 609	-468 986	-495 279	16 243 216	12,08%		14 492 992

Masse salariale nette au CA 2022 16 243 216

	CA 2021 MASSE SALARIALE NETTE	MASSE SALARIALE NETTE 2022/2021
	14 492 992	12,08%
MASSE SALARIALE DES PISCINES EN 2022	976 089,29	
MASSE SALARIALE NETTE 2022 retraitée des piscines	15 267 127,17	5,34% progression 2022/2021 hors transfert piscines

Pour 2022, la masse salariale nette se situe à **16,2M€** soit une progression de **+12%** par rapport à 2021. Cette progression comprend la masse salariale intégrée au 1^{er} janvier 2022 consécutivement au transfert des piscines d'Arras et Achicourt pour un montant total de 976K€. Après retraitement de cette masse salariale issue du transfert des piscines, la masse salariale nette évolue de **+5,3%** par rapport à 2021. Cette progression résulte notamment :

- Des réévaluations des premiers indices des grilles de catégorie C liées aux réévaluations du SMIC (janvier, mai et août) ;
- De l'impact sur une demi-année de l'augmentation de +3,5% du point d'indice des fonctionnaires décidée par l'Etat en raison du contexte inflationniste ;
- De la révision des grilles de catégorie B ;
- De l'impact sur une demi-année d'un nouveau directeur général adjoint en charge des questions et des enjeux liés à la mobilité, la voirie et à l'aménagement ;
- Du retour des heures supplémentaires dans le cadre de l'édition 2022 du Main Square Festival, édition sous sa forme traditionnelle d'avant Covid et avec un jour supplémentaire (rappelons qu'en 2020, le Main Square festival avait été annulé compte tenu du contexte sanitaire et qu'en 2021, il avait eu lieu sous une forme allégée n'ayant pas nécessité la mobilisation des agents communautaires) ;
- Du renforcement du service de l'assainissement et de l'eau ;
- De la création d'une direction des usages du numérique ;
- Des tuilages autorisés sur certains postes (assistance juridique, instructeur ANAH).

Les **charges à caractère général** se sont élevées à **11,8M€** et regroupent différentes natures de dépenses nécessaires au fonctionnement courant de la collectivité. Parmi les dépenses les plus représentatives figurent :

- Pour **1,4M€** les frais d'eau, d'électricité et de chauffage urbain, dont **601K€** pour les piscines, **52K€** pour la base nautique, et environ une augmentation de **8,7%** liée à l'inflation ;
- Pour **1,1M€** les dépenses de petits entretiens de la voirie et des réseaux ;
- Pour **1,04M€** les dépenses affectées à la gestion des eaux pluviales ;
- Pour **950K€** les prestations confiées à l'Office de Tourisme Communautaire ;
- Pour **795K€** les autres contrats divers de prestations de services (gestion des aires d'accueil des GDV, actions atelier santé, PDSU et qualifications des pratiques, prestations office du tourisme, Main Square Festival, ...) ;
- Pour **789K€** les contributions forfaitaires et d'accueil des scolaires pour la DSP centre aqualudique ;
- Pour **752K€** de dépenses de maintenance ;
- Pour **551K€** l'entretien des terrains, des bâtiments publics ;
- Pour **512K€** les dépenses liées aux locations immobilières et mobilières, ainsi que les charges locatives ;
- Pour **480K€** les cotisations à des organismes divers ...
- Pour **349K€** les frais d'études et recherches ;
- Pour **299K€** de taxes foncières ;
- Pour **237K€** de frais d'entretien de poteaux et bouches incendie ;
- Pour **211K€** de frais de télécommunication ;
- Pour **160K€** de frais de gardiennage ;
- Pour **156K€** de frais de carburant ;
- Pour **136K€** de frais d'assurance multirisque ;
- Pour **134K€** de frais de nettoyage des locaux, etc ...
- Pour **78K€** de versement obligatoire auprès des organismes de formation.

Quant aux **autres charges courantes** pour **7,1M€** (hors subventions d'équilibre aux budgets annexes), elles se répartissent notamment entre les subventions aux associations pour **2,98M€** (subventions + mises à disposition) et la contribution obligatoire qui est versée au bénéfice du contingent incendie et de l'allocation de vétéranisme pour **3,15M€**. A noter, que la contribution au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) est déterminée par application de la contribution par habitant décidée par le SDIS qui s'applique à la population du territoire. En 2022, cette contribution par habitant s'est élevée à 28,61€ (soit +2,1% / 2021) pour une population communautaire de 108 347 habitants.

Les **charges financières** liées aux intérêts de la dette ont représenté une dépense de 1,4M€ en baisse de -14% par rapport à 2021 du fait des taux faibles et d'un encours de dette en baisse. Au 31/12/2022, l'encours de dette sur ce budget s'élève à **48,1M€** (soit -7,7M€ par rapport à l'encours de dette au 31/12/2021) et se compose de **32 contrats** d'emprunt dont **95,3% à taux fixe** pour un coût moyen de la dette au 31/12/2022 de **2,34%**.

Le budget principal est amené à équilibrer, en fonctionnement, certains de ses budgets annexes. Pour 2022, cet équilibre est intervenu à hauteur de 6M€ dont 2,68M€ pour le budget annexe emprises militaires, 2,53M€ pour le budget annexe des ordures ménagères (en lien avec la hausse de 15,57€/habitant intervenue en cours d'année au titre de la contribution versée au SMAV. A noter que les ressources issues de la TEOM ne permettent pas la couverture des dépenses de fonctionnement au titre de cette compétence) et 753K€ pour le budget annexe transport.

La subvention d'équilibre au budget annexe transport est en baisse de **-55%** (-919K€) par rapport à 2021. Cette baisse s'explique notamment par :

- La hausse des recettes issues du protocole avec la Région pour le transport scolaire : + 328K€ ;
- La hausse des recettes exceptionnelles : + 333K€ ;
- La hausse des subventions : + 224K€ (liée à une régularisation de 2021 sur l'exercice 2022) ;
- La hausse des recettes issues du versement mobilité (VM). Ces recettes se sont élevées à 13,6M€ en 2022 contre 12,3M€ en 2021, soit une hausse de 1,3M€. Cette augmentation est notamment liée au changement des

modalités de reversement du VM avec la suppression du système d'acompte de régularisation. En 2022, la CUA a donc perçu les soldes de novembre et décembre 2021 ainsi que les sommes dues par les entreprises au titre des mois de janvier à novembre 2022.

Cette hausse 2022 des ressources de VM a été en partie absorbée par :

- La hausse des dépenses réelles de fonctionnement de +945K€ (en lien avec l'actualisation de la contribution financière pour contraintes de services publics versée au délégataire, l'augmentation des dépenses de maintenance, de taxes foncières, des dépenses en lien avec le transport des scolaires etc...);
- La hausse des dotations aux amortissements nettes des subventions transférables (+319K€).

• **COTE RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

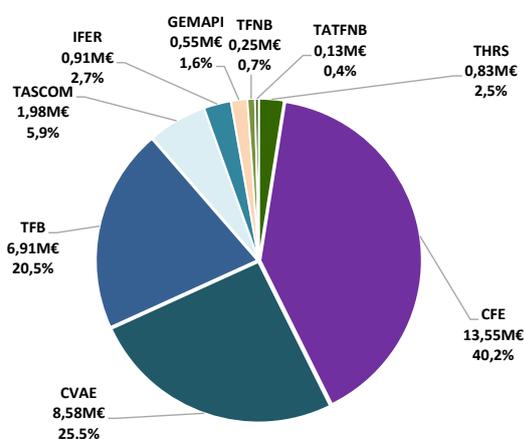
Les recettes de fonctionnement du budget principal se sont élevées à 100M€ (hors excédent reporté de N-1) et sont composées majoritairement de ressources issues de la fiscalité directe locale.

Depuis 2013, la Communauté Urbaine d'Arras n'a pas fait évoluer les taux de la fiscalité « ménages » et entreprises sur son territoire. Les taux votés au titre de l'année 2022 ont donc été identiques à ceux des années antérieures.

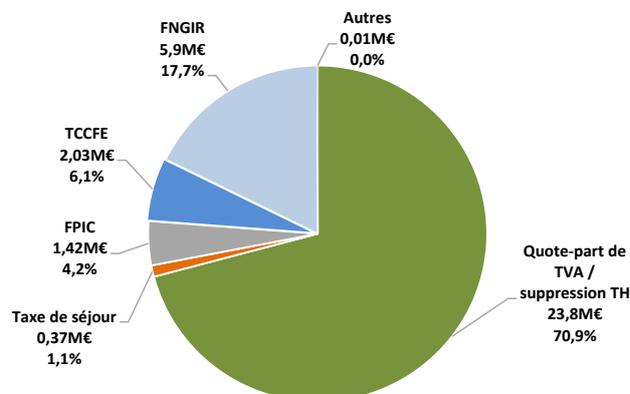
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TH / THRS	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%
TF	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%
TFNB	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%
CFE	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%

Le poste « impôts et taxes » (chapitre 73) s'est élevé à **67,2M€** : Le détail de ces ressources a été le suivant en 2022 :

Fiscalité directe locale : 33,69M€



Autres : 33,52M€



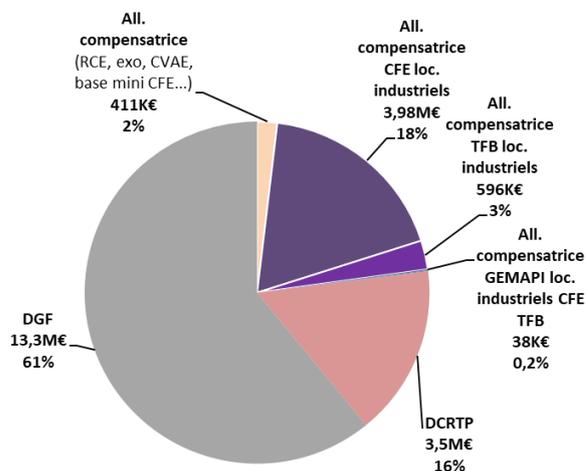
Consécutivement à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les EPCI, comme la Communauté Urbaine d'Arras, se sont vu compenser de cette perte de ressources par une quote-part de TVA versée par l'Etat. S'agissant de la Communauté Urbaine d'Arras, cette quote-part de TVA s'est élevée en 2022 et pour sa deuxième année d'application à 23,8M€, soit 2,1M€ de plus qu'en 2021. A noter que ce montant ne constitue pas un chiffre définitif dans la mesure où la TVA collectée au niveau national ne sera connue qu'au début de l'année 2023. En fonction de celle-ci, une régularisation à la hausse ou à la baisse sera opérée en cours d'année 2023.

En ce qui concerne le produit fiscal issu de la taxe d'habitation des résidences secondaires (THRS), celui-ci s'est élevé pour 2022 à 834K€. Ce produit se répartit de la manière suivante :

- 799K€ de THRS
- 34K€ de rôles supplémentaires

En ce qui concerne le poste regroupant les **dotations et subventions** (chapitre 74), il s'est élevé à **23,8M€**. Ce poste comporte notamment les compensations de l'État au titre de la baisse des impôts de production des établissements industriels décidée en loi de finances 2021. Ces compensations se répartissent entre les allocations compensatrices de CFE et de TFB pour les locaux industriels et les allocations compensatrices de CFE et de TFB pour les locaux industriels au titre de la part GEMAPI.

Dotations et allocations compensatrices : 21,85M€



Autres : 1,95M€

Subvention de fonctionnement en K€	2 022
Subvention Etat Logement d'abord	331,48
Refacturation aux communes ADS	278,47
Subventions diverses Stratégie Numérique	232,72
Subvention ARS Centre de vaccination	183,12
Subvention atelier santé / qualification des pratiques	176,46
Divers	153,99
FCTVA	149,34
Subvention CAF Gens du voyage	121,09
Subventions Prévention Sécurité	82,50
Subvention (SAGE, Zones humides, GEMAPI ...)	73,39
Département Fonctionnement Salles de sport	47,10
Ressources humaines (ARS, ASP, formation doctorante ...)	45,17
Subvention SARE	39,00
Subvention détecteurs CO2 écoles	28,27
Subvention Schéma lecture publique	8,67

En 2022, la dotation globale de fonctionnement (DGF) de la Communauté Urbaine d'Arras, composée de la dotation d'intercommunalité (DI) et de la dotation de compensation (DC), s'est élevée à 13,3M€. En 2022, la baisse de la dotation de compensation de la CUA a atteint -206K€.

Pour rappel, la dotation de compensation de la CUA est passée sous la barre des 10M€ pour la première fois en 2019. Ces baisses sont essentiellement dues à la ponction faite par l'Etat sur cette enveloppe pour financer les hausses de la DSR (dotation de solidarité rurale) et de la DSU (dotation de solidarité urbaine) au bénéfice des communes.

Par ailleurs, la dotation d'intercommunalité a quant à elle diminué à compter de 2014 sous l'effet de la contribution demandée par l'Etat aux collectivités locales en lien avec l'objectif de réduction des déficits publics.

	DGF 2013	DGF 2014	DGF 2015	DGF 2016	DGF 2017	DGF 2018	DGF 2019	DGF 2020	DGF 2021	DGF 2022
Dotation d'Intercommunalité	8 148 353	7 556 589	5 987 986	4 353 980	4 039 190	4 016 798	4 026 486	4 020 841	4 046 373	4 062 217
Dotation de Compensation	11 070 246	10 950 743	10 713 226	10 507 228	10 254 850	10 042 125	9 813 101	9 634 925	9 446 504	9 240 775
Total DGF	19 218 599	18 507 332	16 701 212	14 861 208	14 294 040	14 058 923	13 839 587	13 655 766	13 492 877	13 302 992
Baisse annuelle		-711 267	-1 806 120	-1 840 004	-567 168	-235 117	-219 336	-183 821	-162 889	-189 885

Les **autres ressources de fonctionnement** de ce budget se sont élevées à 9M€ et comprennent notamment les atténuations de charges, les produits du domaine, les autres produits de gestion courante et les produits exceptionnels. En 2022, les produits exceptionnels se sont élevés à 1M€ dont 764K€ (provision) au titre du sinistre relatif au centre aqualudique et 55K€ de cessions. Par ailleurs, les excédents de certaines zones comptabilisés au 31/12/2021 ont permis d'alimenter les recettes de fonctionnement à hauteur de 5,2M€.

A noter la comptabilisation d'une écriture de 5,2M€ qui vise à alimenter les zones d'activités déficitaires au 31/12/2021 du budget annexe ZAC. Cette écriture a constitué une dépense de fonctionnement.

• UNE EPARGNE BRUTE 2022 EN DIMINUTION PAR RAPPORT A 2021



L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement brute) correspond au solde des opérations réelles de fonctionnement, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et opérations exceptionnelles.

Au	En M€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
31/12/2022,	Dépenses réelles de fonctionnement	62,8	61,9	61,4	62,5	63,3	64,9	66,9	77,6
l'épargne	Recettes réelles de fonctionnement	79,6	77,7	80,6	82,7	86,3	88	90,4	99,0
brute atteint	Epargne brute	16,7	15,8	19,2	20,1	23,1	23,1	23,5	21,4
21,4M€ :									

Par rapport à 2021, les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de +15,9% soit +10,7M€. Quant aux recettes réelles de fonctionnement, elles ont évolué de +9,5% soit +8,6M€. Cet écart induit une diminution de l'épargne brute de 2,1M€ par rapport à 2021. Après retraitement des mouvements liés au budget ZAC, les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de 5,5M€ soit +8,2% et les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de 3,5M€ soit +3,8%.

Côté dépenses réelles de fonctionnement (après retraitement des mouvements liés au budget ZAC) :

La hausse des dépenses de fonctionnement de +5,5M€ par rapport à 2021 s'explique par :

- Une hausse des **charges à caractère général** (chapitre 011) de **+30,3%** par rapport à 2021 soit + 2,8M€ dont +789K€ de dépenses liées aux contributions de la DSP (Délégation de Service Public) du centre aquatique, +697K€ de dépenses de fluides, dont 601K€ pour les piscines et une augmentation de 8,7% liée en particulier à l'inflation, +378K€ sur les dépenses liées à l'organisation du Main Square Festival (du fait d'un coût moindre de l'organisation du Main Square en balade en 2021 du fait de la crise sanitaire de la COVID-19), +94K€ de dépenses affectées à la gestion des eaux pluviales.
- Une hausse de +2,1M€ du chapitre dédié aux **charges brutes de personnel et frais assimilés**, liée notamment à la revalorisation de +3,5% du point d'indice au 1^{er} juillet 2022, et à l'intégration du personnel des piscines pour 976K€.
- Une baisse de -1,1M€ en ce qui concerne les **atténuations de produits** dont 917K€ de diminution des attributions de compensation versées aux communes, liée au transfert des piscines.
- **Une baisse des intérêts de la dette** liée à un encours de dette lui-même en baisse : -221K€.
- Une hausse des autres **charges de gestion courante** (chapitre 65) de **+32%** soit +3,17M€. Cette hausse est notamment imputable à la hausse de la subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe des ordures ménagères de +1,46M€ par rapport à 2021 (du fait de la majoration de +15,57€/habitant de la contribution versée au SMAV). La subvention versée par le budget principal au budget annexe emprises militaires est en hausse de +2,56M€ par rapport à 2021 (du fait notamment de la provision pour les compléments de prix). A rappeler s'agissant de la subvention d'équilibre versée au budget annexe transport, que celle-ci est en baisse de -919K€ par rapport à 2021 sous l'effet de la hausse des produits issus du VM, résultant notamment du changement des modalités de reversement du VM pour 2022 (en 2022, la CUA a donc perçu les soldes de novembre et décembre 2021 ainsi que les sommes dues par les entreprises au titre des mois de janvier à novembre 2022).
- Une diminution des **charges exceptionnelles** (chapitre 67) de -1,2M€ correspond à un certain nombre de postes de dépenses en baisse (comme celles relatives aux dépenses COVID -795K€).

Côté recettes réelles de fonctionnement (après retraitement des mouvements liés au budget ZAC) :

Les recettes réelles de fonctionnement (hors recettes exceptionnelles et après retraitement) ont enregistré une hausse de **+3,8%**, soit **+3,5M€** par rapport à 2021. Cette hausse résulte notamment de la croissance sur 2022 de **+2,1M€** de la quote-part de TVA. A noter une augmentation des refacturations des frais de personnel de **+325K€** sur 2022 (dont +134K€ vers les budgets annexes). Les recettes liées aux entrées des piscines représentent **110K€**. Les produits divers de gestion courante ont augmenté de **+368K€** avec notamment un remboursement de trop versé sur subvention de la Maison de l'Emploi et des Métiers (MEM).

III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Déficit investissement reporté N-1	10,2	Couverture du déficit et reports N-1 (1068)	21,8
Dépenses d'équipement (20,204,21,23,27,45)	34,8	Subventions d'investissement reçues et autres (13.204.21.27.45)	6,2
Equilibre Budgets annexes (Centre Balnéoludique, B. aire de camping-cars.)	0,2	Autres ressources (FCTVA, TA)	4,3
Remboursement du capital de la dette et caution	7,7	Mobilisation d'emprunt et caution	0,0
Divers (réimputation, avances, dépôt de garantie)	5,6	Divers (réimputation, remb. avances et dépôt de garantie)	6,3
TOTAL DEPENSES REELLES	58,6	TOTAL RECETTES REELLES	38,7

Côté dépenses réelles d'investissement :

Les dépenses d'équipement (20,21,23) et autres (204,27,45) se sont élevées à **34,8M€**.

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à **7,7M€**.

Le budget principal a par ailleurs consenti sur 2022 :

- Une subvention de 15K€ pour l'équilibre en investissement du budget annexe centre aqualudique ;
- Une subvention de 145K€ au budget annexe aire de camping-cars.

Côté recettes réelles d'investissement :

En 2022, la collectivité n'a recouru à aucun emprunt sur le budget principal. A fin 2022, son encours de dette, en baisse, s'élève à 48,1M€.

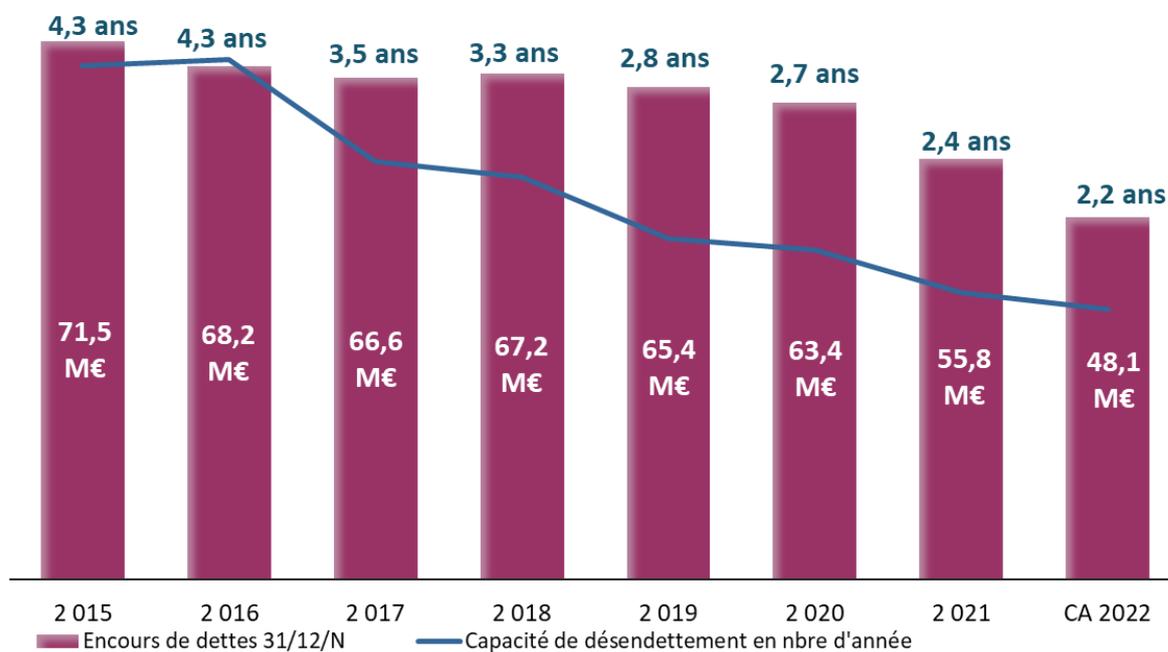
	au 31/12/2021			au 31/12/2022				
	Encours de dettes au 31/12/2021	Provision cumulée jusqu'au 31/12/2021 annuité Emprunt In fine*	Encours de dettes au 31/12/2021 déduction faite des provisions cumulées Emprunt In Fine	annuités d'emprunt 2022 (remboursement annuité en capital)	Provision dernière annuité 2022 Emprunt In fine*	Avances remboursables Agence de l'eau (prêt à 0%) au 31/12/2022	Mobilisation emprunt 2022	Encours de dette au 31/12/2022
en M€								
BUDGET PRINCIPAL	60,24	4,41	55,83	7,23	0,49		0,00	48,1

*Emprunt In Fine : remboursement de la totalité du capital en 2022 - un emprunt obligataire souscrit en 2012 sur 10 ans pour 4,9M€. Chaque année a été provisionné dans les comptes l'échéance annuelle.

Les autres recettes d'investissement de l'exercice 2022 sont par ailleurs composées de **subventions d'équipement** (Chapitre 13) et autres (204,21,27,45) pour un montant de **6,2M€** (hors cessions – celles-ci étant reprises en recettes exceptionnelles de fonctionnement), de ressources issues notamment du **FCTVA** et de la **taxe d'aménagement** pour un montant de **4,3M€**.

- **CAPACITE DE DESENDETTEMENT :**

L'encours de dette du budget principal se situe au 31/12/2022 à **48,1M€**. Ramené à l'épargne brute dégagée au compte administratif 2022 pour **21,4M€**, la capacité de désendettement à fin 2022 atteint **2,2 ans**.



Sur 2022, cette amélioration de la capacité de désendettement s'explique par un stock de dette en baisse du fait du non-recours à l'emprunt sur 2022.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

BUDGET TRANSPORT

I – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET TRANSPORT DANS SES GRANDES MASSES

DEPENSES		RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Dépenses d'ordre	3,1	Recettes d'ordre	0,7
	Dépenses réelles	14,2	Recettes réelles	16,2
			Produits exceptionnels	0,4
	+ 17,3	-	+ 17,3	
	=		+ 0,0	
INVESTISSEMENT	Dépenses d'ordre	0,7	Recettes d'ordre	3,1
	Dépenses réelles équipement	3,6	Excédent d'investissement reporté N-1	1,1
			Recettes réelles équipement	0,1
	Remb. Capital de la dette	0,7	Autres recettes	0,6
		+ 5,0	-	+ 4,9
	=		-0,01	
			-0,01	
RAR	0,3	-	0,7	
RESULTAT après prise en compte des RAR			0,4	

En incluant les résultats reportés de N-1, il ressort :

- en fonctionnement, un résultat nul,
- en investissement, un déficit de **-14K€**,
- soit un résultat cumulé avant prise en compte des « restes à réaliser » de **-14K€**.

Le montant des « restes à réaliser » est de 318K€ en dépenses d'investissement et de 726K€ en recettes d'investissement, soit un solde positif de « restes à réaliser » de **407K€**.

Ces restes à réaliser feront l'objet de reports dans le cadre du budget primitif 2023.

Après prise en compte du solde de ces « restes à réaliser », le résultat disponible est de **394K€**.

II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET TRANSPORT

Si on exclut les écritures d'ordre en dépenses et en recettes de fonctionnement :

- Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à **14,2M€** ;
- Les recettes réelles de fonctionnement ont atteint **16,6M€**.

FONCTIONNEMENT (en M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Charges à caractère général	13,9	Produits issues de prestations	1,4
dt Contribution forfaitaire versée au délégataire : 13,04M€		dt conventions avec la Région pour le transport scolaire : 1,45M€	
dt Remb. €€ taxe sur les salaires + CFE : 530K€			
dt dépenses de maintenance + TF : 108K€			
Charges de personnel	0,1	Produits issus de la fiscalité VM	13,6
Atténuations de produits (restitution VM)	0,01	Subventions Région/transport lycéens	0,3
Autres charges de gestion courante	0,04	Subvention d'équilibre du Budget Principal	0,8
Charges financières	0,05	Autres prod. de gestion courante (comp. seuil)	0,1
Charges exceptionnelles	0,002	Produits exceptionnels dt intéressement / TIPP et rep. prov	0,4
TOTAL DEPENSES REELLES	14,2	TOTAL RECETTES REELLES	16,6

Taux d'exécution sur la base du budget voté : BP+BS+ DM = 98,1%

Côté dépenses réelles de fonctionnement :

En 2022, les dépenses réelles de fonctionnement ont été exécutées à 98,1% par rapport aux crédits votés au titre de l'exercice (BP+ DM), soit un montant de **14,2M€**.

Ces dépenses sont majoritairement composées de **charges à caractère général pour 13,9M€** qui reprennent notamment les dépenses afférentes à la contribution financière forfaitaire (13,04M€) versée au délégataire (Artis) en charge de l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs, les dépenses liées à la refacturation par ce dernier de la taxe sur les salaires et de la cotisation foncière des entreprises (530K€) conformément au contrat de DSP, les dépenses de maintenance et de taxe foncière pour 108K€, etc....

Les **charges financières** sur ce budget d'un montant de 47K€ correspondent aux intérêts liés aux **emprunts mobilisés en 2018 et 2019** au titre du financement des investissements 2018 et 2019 : bus au gaz (GNV) et aménagement de la station au gaz.

Côté recettes réelles de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **16,6M€** et se décomposent de la manière suivante :

- Des ressources issues du **versement mobilité (VM) pour près de 13,6M€**. Pour rappel, le versement mobilité est dû par les entreprises et les administrations du territoire dont les effectifs sont supérieurs à 11 salariés. Le taux de VM voté par la collectivité et applicable en 2022 est de **1%**, taux bien inférieur à celui des territoires voisins (Territoires voisins : SMT Artois Gohelle : 1,80% en 2018/ SMT du Douaisis : 1,80% depuis 2009 / CU de Dunkerque : 2% depuis 2022 / CU de Lille : 2% depuis 2011). A noter que ce taux n'a pas évolué par rapport à celui de 2020. Il est à préciser que l'augmentation significative des recettes est également liée au changement des modalités de reversement du VM avec la suppression du système d'acompte de régularisation. En 2022, la CUA a donc perçu de manière exceptionnelle les soldes de novembre et décembre 2021 ainsi que les sommes dues par les entreprises au titre des mois de janvier à novembre 2022.
- **De produits issus de prestations pour 1,45M€** émanant de la Région au titre du protocole d'accord relatif à l'exercice de la compétence du transport scolaire découlant de l'extension du périmètre de transports urbains de la Communauté Urbaine d'Arras en date du 12/07/2017.
- **De subventions de fonctionnement d'un montant de 298K€** émanant de la Région dans le cadre du financement du transport scolaire des lycéens.
- **De produits de gestion courante pour 71K€** correspondant à la compensation de l'Etat relative à la perte de ressources de VM consécutive au changement du seuil d'assujettissement de 9 à 11 salariés.
- **De produits exceptionnels** (produit de cessions, reversement délégataire) **pour un montant de 358K€**.

- Enfin, l'excédent de ressources réelles de fonctionnement de ce budget n'étant pas suffisant pour couvrir le financement des dotations aux amortissements nettes des subventions transférables (Dépenses ordre de fonctionnement – Recettes d'ordre de fonctionnement) une **subvention du budget principal pour l'équilibre de la section de fonctionnement du budget annexe transport a été nécessaire à hauteur de 753K€**. Cette subvention d'équilibre est en baisse de -55% (-919K€) par rapport à 2021 (cf. supra).

III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET TRANSPORT

INVESTISSEMENT (en M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Dépenses d'équipement (20,21,23)	3,6	Excédent d'investissement reporté N-1	1,1
		Subventions d'investissement reçues	0,1
		Autres ressources (FCTVA)	0,6
Remboursement du capital de la dette	0,7	Mobilisation d'emprunt	0,0
TOTAL DEPENSES REELLES	4,2	TOTAL RECETTES REELLES	1,8

Côté dépenses réelles d'investissement :

Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à **4,2M€** et se répartissent entre :

- Les dépenses d'équipement pour **3,6M€** ;
- Et le remboursement de l'annuité en capital de la dette pour **670K€**.

Côté recettes réelles d'investissement :

Ces recettes se sont élevées à **1,8M€** avec prise en compte de l'excédent d'investissement reporté de 2021 pour un montant de **1,1M€** et se répartissent entre :

- Des subventions d'équipement pour **78K€** émanant de l'Etat dans le cadre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) pour les garages à vélos et dans le cadre de l'appel à projet de l'ADEME Vélo et Territoires ;
- Et du **FCTVA** sur les dépenses d'équipement de N-1 éligibles : **638K€**.

Au 31/12/2022, l'encours de dette sur ce budget annexe s'élève à 7,7M€. Aucun emprunt n'a été mobilisé en 2022. L'encours de dette a donc diminué du montant de l'annuité en capital remboursé au cours de l'exercice soit -670K€.

	au 31/12/2021	au 31/12/2022		
	Encours de dettes au 31/12/2021 déduction faite des provisions cumulées Emprunt In Fine	annuités d'emprunt 2022 (remboursement annuité en capital)	Mobilisation emprunt 2022	Encours de dette au 31/12/2022
en M€				
BUDGET TRANSPORT	8,40	0,67	0,00	7,7

- EPARGNE BRUTE ET CAPACITE DE DESENDETTEMENT :**

En 2022, l'épargne brute du budget annexe transport se situe à près de **2M€** pour un encours de dette de **7,7M€**, soit une capacité de désendettement de **3,8 années**.

A noter que cette épargne brute est financée pour partie par le budget principal. En 2022, ce financement a atteint près de **753K€** correspondant à la subvention versée depuis le budget principal pour l'équilibre de la section de fonctionnement du budget annexe transport.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

BUDGET ASSAINISSEMENT

I – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ASSAINISSEMENT DANS SES GRANDES MASSES

DEPENSES		RECETTES		
FUNCTIONNEMENT	Dépenses d'ordre	2,2	Recettes d'ordre	0,3
	Dépenses réelles	0,9	Recettes réelles	5,5
	dt 260K€ de charges courantes dt 362K€ de charges de personnel dt 251K€ de frais financiers		dt 4,2M€ surtaxe assainissement dt 533K€ de PFAC et 582k€ Sub.Agence Eau	
	+ 3,1	-	Résultat de fonctionnement N-1	1,8
=		+ 4,5		
INVESTISSEMENT	Dépenses d'ordre	0,4	Recettes d'ordre	2,3
	Résultat d'investissement N-1	2,7	Excédent de fonct. capitalisé N-1 (1068)	3,1
	Dépenses réelles équipement	4,8	Recettes réelles d'équipement	1,3
	Remb. Capital de la dette	1,3	Avances remb. Agence Eau	1,1
	+ 9,3	-	Mobilisation d'emprunt	0,0
	=		-1,5	
RAR	0,3	-	0,1	
	RESULTAT après prise en compte des RAR		2,8	

En incluant les résultats reportés de N-1, il ressort :

- en fonctionnement, un excédent cumulé de **+4,5M€**,
- en investissement, un déficit cumulé de **-1,5M€**,
- soit un résultat cumulé avant prise en compte des « restes à réaliser » de **+ 3M€**.

Le montant des « restes à réaliser » est de 271K€ en dépenses d'investissement et de 65K€ en recettes d'investissement, soit un solde de « restes à réaliser » à financer de **206K€**.

Ces restes à réaliser feront l'objet de reports dans le cadre du budget primitif 2023.

Après prise en compte du solde de ces « restes à réaliser », le résultat disponible est de **+2,8M€**.

II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Si on exclut les écritures d'ordre en dépenses et en recettes de fonctionnement :

- Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à **0,9M€** ;
- Les recettes réelles de fonctionnement ont atteint **5,5M€** (hors résultat de fonctionnement reporté de N-1).

FONCTIONNEMENT (M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Charges à caractère général	0,3	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	1,8
Charges de personnel et frais assimilés	0,4	Vente de produits fabriqués, prestations de services...	4,8
Autres charges de gestion courante	0,0	Subventions d'exploitations	0,6
Charges financières (intérêts dette)	0,3	Autres produits de gestion courante	0,04
Charges exceptionnelles et provisions	0,02	Produits exceptionnels et reprises provisions	0,01
TOTAL DEPENSES REELLES	0,9	TOTAL RECETTES REELLES	7,3

* taux d'exécution calculé sur la base du budget voté : BP + BS + DM = 90,58%

Côté dépenses réelles de fonctionnement :

En 2022, les dépenses réelles de fonctionnement ont été exécutées à 90,6% par rapport aux crédits votés (BP + DM).

Le premier poste de dépenses en fonctionnement est celui des dépenses de personnel qui se sont élevées à **362K€** suivies par les charges à caractère général pour un montant de **260K€**. Ce poste regroupe notamment les taxes foncières, les taxes sur les ouvrages hydrauliques et les frais pour réaliser les contrôles de conformité. Ces deux principaux postes de dépenses ont évolué respectivement de +29,75% et de +1,56%. Pour rappel, s'agissant des dépenses de personnel, celles-ci sont payées sur le budget principal et font l'objet d'une refacturation au budget annexe assainissement. Ainsi, sur le budget principal, cette refacturation se traduit par une recette du même montant.

Le troisième poste de dépenses est celui des charges financières (intérêts de la dette) pour un montant de **251K€**, en diminution de -9,4% par rapport à 2021.

Côté recettes réelles de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent entre des ventes de produits fabriqués, des subventions d'exploitation et d'autres produits.

Parmi les ventes de produits fabriqués figurent la part surtaxe assainissement revenant à la Communauté Urbaine d'Arras pour **4,2M€**, la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) pour **533K€** due sur les permis de construire à la suite du raccordement effectif au réseau d'assainissement collectif et les recettes pour travaux de branchements émanant des usagers pour **111K€**.

Les subventions d'exploitation pour **582K€** correspondent quant à elles à la prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau.

- **UNE EPARGNE BRUTE 2022 STABLE PAR RAPPORT A 2021**

Au 31/12/2022, l'épargne brute dégagée par le budget assainissement est de **4,5M€**. Celle-ci est stable par rapport à 2021.

III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

INVESTISSEMENT (M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Déficit investissement reporté N-1	2,7	Excédent de fonct. capitalisé de N-1	3,1
Dépenses d'équipement (20,21,23,4581)	4,8	Subventions d'investissement reçues, op. cpte de tiers	1,3
Remboursement du capital de la dette	1,3	Avances remboursables (Agence de l'Eau)	1,1
		Mobilisation d'emprunt	0,0
TOTAL DEPENSES REELLES	8,9	TOTAL RECETTES REELLES	5,5

Côté dépenses réelles d'investissement :

Les dépenses d'investissement se sont élevées à **8,91M€** après la prise en compte du déficit d'investissement reporté de N-1 pour 2,75M€. Les dépenses d'équipement (20,21,23) et autres (458) se sont, quant à elles, élevées à **4,82M€**,

L'annuité du remboursement du capital de la dette s'est élevée à **1,34M€**.

Côté recettes réelles d'investissement :

Les ressources d'investissement de ce budget se répartissent entre :

- Des subventions d'équipement émanant de l'Agence de l'Eau pour 1,32M€ ;
- Des avances remboursables à 0% consenties par l'Agence de l'Eau pour 1,08M€.

A noter qu'aucun emprunt bancaire n'a été mobilisé en 2022. Au 31/12/2022, l'encours de dette de ce budget s'élève à 13,5M€ soit un encours de dette en baisse de -256K€ par rapport à 2021.

	au 31/12/2021	au 31/12/2022			
	Encours de dettes au 31/12/2021 déduction faite des provisions cumulées Emprunt In Fine	annuités d'emprunt 2022 (remboursement annuité en capital)	Avances remboursables Agence de l'eau (prêt à 0%) au 31/12/2022	Mobilisation emprunt 2022	Encours de dette au 31/12/2022
en M€					
BUDGET ASSAINISSEMENT	13,71	1,34	1,08	0,00	13,5

• CAPACITE DE DESENDETTEMENT

A fin 2022, la **capacité de désendettement** du budget annexe assainissement atteint **3 ans**, soit un niveau similaire à celui de 2021.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Epargne brute (en M€)	2,1	2,4	3,4	3,2	3,2	3,4	4,6	4,5
Encours de dette (en M€)	14,2	14,6	15,2	14,2	15,1	14,4	13,7	13,5
Capacité de désendettement	6,8 ans	6,2 ans	4,4 ans	4,5 ans	4,8 ans	4,2 ans	3 ans	3 ans

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

BUDGET EAU

I – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET EAU DANS SES GRANDES MASSES (M€)

DEPENSES		RECETTES		
FUNCTIONNEMENT	Dépenses d'ordre	0,7	Recettes d'ordre	0,1
	Dépenses réelles	0,4	Recettes réelles	1,5
	dt 73K€ de charges courantes		dt 1,3M€ surtaxe eau	
	dt 177K€ de charges de personnel		dt 182K€ location des compteurs	
	dt 58K€ de frais financiers			
dt 90K€ de surcoûts COVID				
			Résultat de fonctionnement N-1	0,8
	+ 1,1	-	+ 2,4	
	=		+ 1,4	
INVESTISSEMENT	Dépenses d'ordre	0,1	Recettes d'ordre	0,7
	Déficit d'investissement N-1	0,4	Excédent d'investissement reporté N-1	0,0
			Excédent de fonct. capitalisé N-1 ¹⁰⁶⁸	1,6
	Dépenses réelles équipement	1,9	Recettes réelles d'équipement	0,01
	Remb. Capital de la dette	0,2	Mobilisation d'emprunt	0,0
		+ 2,6	-	+ 2,3
	=		-0,3	
			+ 1,1	
RAR	+ 0,2	-	+ 0,0	
RESULTAT après prise en compte des RAR	+ 0,8			

En incluant les résultats reportés de N-1, il ressort :

- en fonctionnement, un excédent cumulé de **+ 1,4M€** ;
- en investissement, un déficit cumulé de **-275K€** ;
- soit un résultat cumulé avant prise en compte des « restes à réaliser » de **+1,1M€**.

Les restes engagés étant constitués exclusivement de dépenses, le solde des « restes à réaliser » est de **241K€**. Ces restes à réaliser feront l'objet de reports dans le cadre du budget primitif 2023.

Après prise en compte du solde de ces « restes à réaliser », le résultat disponible est de **836K€**.

II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET EAU

Si on exclut les écritures d'ordre en dépenses et en recettes de fonctionnement :

- Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à **398K€** ;
- Les recettes réelles de fonctionnement ont atteint **1,5M€** hors excédent de la section de fonctionnement reporté de N-1 et **2,4M€** en intégrant l'excédent de fonctionnement reporté de N-1 pour **0,8M€**.

FONCTIONNEMENT (M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Charges à caractère général	0,1	Excédent de fonct. reporté de N-1	0,8
Charges de personnel et frais assimilés	0,2	Vente de produits fabriqués, prestations (dt surtaxe eau)	1,5
Charges financières (intérêts dette)	0,1	Autres produits de gestion courante	0,1
Charges exceptionnelles	0,1	Produits exceptionnels	0,01
TOTAL DEPENSES REELLES	0,4	TOTAL DEPENSES REELLES	2,4

Taux d'exécution par rapport au budget voté (BP + BS + DM) : 93,94%

Côté dépenses réelles de fonctionnement :

En 2022, les dépenses réelles de fonctionnement ont été exécutées à **93,94%** par rapport aux crédits votés (BP + DM). Le premier poste de dépenses en fonctionnement est celui des **charges de personnel pour 177K€** et fait l'objet d'une refacturation par le budget principal.

Les charges à caractère général s'élèvent à 73,1K€ dont 70,6K€ de taxes foncières.

Les charges financières se sont élevées à **58K€**.

Côté recettes réelles de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent entre des ventes de produits fabriqués et des produits de gestion courante.

Parmi les ventes de produits fabriqués figurent la **part surtaxe eau** pour la partie revenant à la Communauté Urbaine d'Arras pour **1,3M€** et la location des compteurs pour **182K€** par la Société des Eaux du Grand Arras qui exploite le service.

Les autres produits de gestion courante correspondent à des **redevances d'occupation du domaine public pour 31K€** et une **redevance pour frais de contrôle du service délégué de 44K€**.

Les recettes réelles de fonctionnement sont également composées de l'excédent de fonctionnement reporté de 2021 pour un montant de **0,8M€**.

- **UNE EPARGNE BRUTE EN LEGERE BAISS**

Au 31/12/2022, l'**épargne brute** dégagée par le budget annexe eau est de **1,1M€** soit un **niveau similaire** à celle de 2021.

III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET EAU

INVESTISSEMENT (M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Déficit investissement reporté N-1	0,4	Excédent investissement reporté de N-1	0,00
		Excédent de fonct. capitalisé N-1 (1068)	1,6
Dépenses d'équipement (20,21,23,26,4581)	1,9	Subventions d'équipement	0,01
Remboursement du capital de la dette	0,2	Mobilisation d'emprunt	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES	2,5	TOTAL RECETTES REELLES	1,6

Côté dépenses réelles d'investissement

Les dépenses d'équipement (20,21,23) et autres (26,458) se sont élevées à **1,94M€**.

L'annuité du remboursement du capital de la dette a été de **157K€**.

Le déficit d'investissement reporté s'élève à **411K€**.

Côté recettes réelles d'investissement

Les ressources d'investissement de ce budget se composent en 2022 du « 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé » pour la couverture des « restes à réaliser » pour un montant de 1,61K€. Les subventions d'équipement se sont élevées, quant à elles, à 14K€. A noter qu'aucun emprunt n'a été mobilisé sur ce budget annexe en 2022.

Au 31/12/2022, l'encours de dette de ce budget annexe atteint 1,8M€ soit en baisse de -157K€ par rapport à 2021, du fait du non-recours à l'emprunt au cours de l'exercice.

	au 31/12/2021	au 31/12/2022		
	Encours de dettes au 31/12/2021 déduction faite des provisions cumulées Emprunt In Fine	annuités d'emprunt 2022 (remboursement annuité en capital)	Mobilisation emprunt 2022	Encours de dette au 31/12/2022
BUDGET EAU	1,96	0,16	0,00	1,80

en M€

• CAPACITE DE DESENDETTEMENT

A fin 2022, la **capacité de désendettement** du budget annexe eau est de **1,6 an**. Une capacité de désendettement qui reste stable du fait de la baisse de l'encours de dette compensant la baisse de l'épargne brute.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Epargne brute (en M€)	0,5	0,5	0,6	1,3	1,2	1	1,2	1,1
Encours de dette (en M€)	1,93	2,72	2,71	2,43	2,26	2,11	1,96	1,80
Capacité de désendettement	3,7 ans	5,1 ans	4,6 ans	1,9 an	1,9 an	2,1 ans	1,6 an	1,6 an

PRESENTATION SYNTHETIQUE DES RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 ET DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT REALISEES EN 2022

BUDGET PRINCIPAL + BUDGETS ANNEXES

I – LES RESULTATS ET LES « RESTES A REALISER » (en M€)

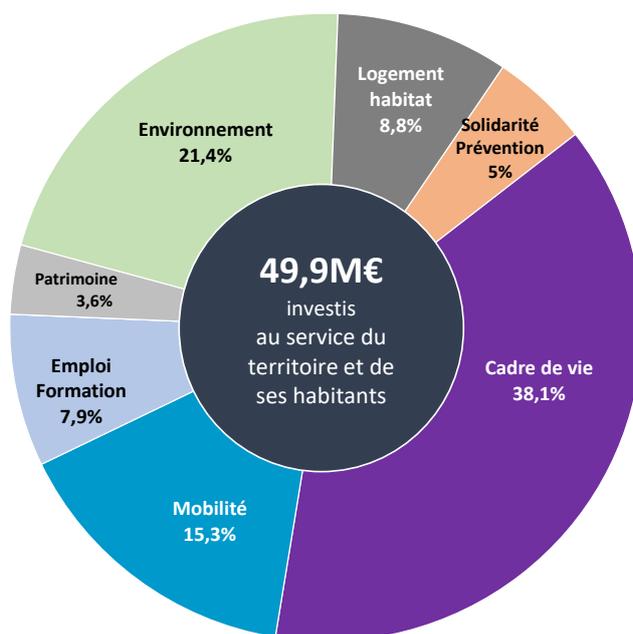
		Fonctionnement dt résultat reporté de N-1	Investissement dt solde exécution de N-1	Résultat cumulé	RAR 2022	Résultat après prise compte des RAR 2022
PRINCIPAL	Dépenses	85,9	61,4		11,4	
	Recettes	133,0	47,7		2,5	
	Résultat	47,2	-13,8	33,4	-8,9	24,5
ASSAINISSEMENT	Dépenses	3,1	9,3		0,3	
	Recettes	7,6	7,8		0,1	
	Résultat	4,5	-1,5	3,0	-0,2	2,8
EAU	Dépenses	1,1	2,6		0,2	
	Recettes	2,4	2,3		0,0	
	Résultat	1,4	-0,3	1,1	-0,2	0,8
BATIMENT	Dépenses	0,8	0,3		0,03	
	Recettes	1,3	0,6		0,00	
	Résultat	0,5	0,3	0,8	-0,03	0,7
ZAC	Dépenses	28,5	30,2		1,5	
	Recettes	37,5	20,3		2,6	
	Résultat	9,0	-9,9	-0,9	1,1	0,2
EMPRISES MILITAIRES	Dépenses	4,5	3,2		0,7	
	Recettes	4,5	2,8		1,0	
	Résultat	0,0	-0,3	-0,3	0,2	-0,1
TRANSPORT	Dépenses	17,3	5,0		0,3	
	Recettes	17,3	4,9		0,7	
	Résultat	0,0	0,0	0,0	0,4	0,4
CENTRE BALNEO LUDIQUE	Dépenses	0,9	5,9		0,4	
	Recettes	1,0	6,0		0,2	
	Résultat	0,1	0,1	0,3	-0,3	0,0
ORDURES MENAGERES	Dépenses	16,8				
	Recettes	16,8				
	Résultat	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
AIRE DE CAMPING-CARS	Dépenses	0,0	0,2		0,0	
	Recettes	0,0	0,2		0,0	
	Résultat	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total RAR 2022 en dépenses					15,0	
Total RAR 2022 en recettes					7,1	
Total : solde des RAR 2022					-7,9	

Les résultats issus de 2022 seront repris dans le cadre du vote du budget primitif 2023, et les restes à réaliser feront également l'objet de reports au budget primitif 2023.

II – LES OPERATIONS D'EQUIPEMENT 2022 REPARTIES PAR POLITIQUES PUBLIQUES (tous budgets confondus)



Au total, ce sont **plus 49,9M€ de dépenses d'équipement** réalisées sur l'ensemble des budgets communautaires (un niveau jamais atteint depuis la création de la CUA) et **près de 11,9M€ de recettes d'équipement** (subventions) et 1,3M€ de produits issus de cessions de patrimoine. Ces dépenses couvrent l'ensemble des politiques publiques portées par la Communauté Urbaine d'Arras et se répartissent de la manière suivante :



FAVORISER L'EMPLOI, LE TOURISME et LA FORMATION

3,9 M€



En M€	Dépenses	Recettes
ACTIONS TOURISTIQUES	0,22	0,05
AGENCEMENT BATIMENTS, MAB, URMA...	0,04	0,00
AIDES A LA CREATION EMPLOIS AGRICULTURE CIRCUITS COURTS	0,35	0,00
ECO SOCIALE ET SOLIDAIRE		
BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE	0,11	0,00
DEVELOPPER LE NUMERIQUE	0,14	0,00
FORMATION RECHERCHE (CESI, ADRIANOR...)	0,02	0,10
PARCS D'ACTIVITES ET RESERVES FONCIERES	3,04	3,60

Parmi les principales dépenses réalisées au titre de cette politique publique figurent :

- Des dépenses réalisées pour les parcs d'activités en faveur de l'implantation d'entreprises et de la création d'emplois (ZI Est : 1,2M€, Actiparc : 773K€, zone d'activité de Thélus : 591K€, Val de Scarpe II : 132K€, Zone des Bonnettes : 116K€ ...). A noter que des recettes de cession de terrain (Artoipole II, Actiparc, Sainte Catherine, Achicourt Dainville, Thélus, Val de Scarpe) ont été perçues pour un montant de 3,6M€ ;
- Des dépenses en lien avec les aides à l'immobilier d'entreprise pour 350K€ ;
- Des dépenses en lien avec le tourisme pour 218K€ et en particulier les dépenses inhérentes aux travaux relatifs à la réalisation de l'aire de camping-cars (145K€) ;
- Des dépenses en lien avec le développement du numérique pour 138K€ ;
- Des dépenses en lien avec les bâtiments à vocation économique pour 111K€ dont les accès du bâtiment INRAE (Institut National de Recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) pour 74K€ ;
- Des dépenses concernant l'agencement des bâtiments Copernic, APRA... pour 42K€ ;
- Des dépenses correspondant à des travaux dans le bâtiment ADRIANOR pour 13K€ et pour le CESI pour 6K€. A noter l'encaissement du solde de 100K€ de la subvention de la Région dans le cadre de la PRADET.

SOUTENIR LE LOGEMENT ET L'HABITAT

4,4 M€



<i>En M€</i>	Dépenses	Recettes
ACQUISITION DE BIENS, TERRAINS	0,36	0,00
AIDES AU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL	0,53	0,81
AMENAGEMENT RUE RAOUL BRIQUET	0,19	0,00
ELABORATION DU PLU	0,16	0,01
OPERATIONS INTERET COMMUNAUTAIRE HABITAT	0,03	0,00
RECONQUETE DENTS CREUSES	0,04	0,00
RENOUVELLEMENT URBAIN	0,67	0,00
SOUTIEN A L'HABITAT PRIVE	2,42	1,53

Parmi les dépenses réalisées au titre de cette politique publique figurent :

- Le soutien à l'habitat privé pour un montant de 2,4M€ (ANAH, aides CUA à l'accédant) ;
- Les aides et travaux en lien avec le renouvellement urbain pour 674K€ ;
- Les aides au logement locatif social pour un montant de 532K€ ;
- Des réserves foncières pour 361K€ ;
- Des aménagements rue Raoul Briquet pour 189K€.

DEVELOPPER LA MOBILITE

7,6 M€



<i>En M€</i>	Dépenses	Recettes
AIRE DE COVOITURAGE	0,06	0,00
AMENAGEMENTS, POLE MULTIMODAL STE CLAIRE	0,89	0,00
BILLETIQUE, SAEIV, VIDEO SURVEILLANCE ARTIS	1,24	0,00
MATERIEL DE TRANSPORT	1,90	0,01
POLE MULTIMODAL - GARE ARRAS	1,40	0,00
SCHEMA VELO, GARAGES A VELOS	2,12	0,33

Au titre de la politique publique visant à développer la mobilité, parmi les dépenses réalisées :

- Plus de 2,1M€ auront été réalisés sur le schéma vélo. 334K€ de subventions auront été perçues en 2022 (DSIL, ADEME) ;
- Plus de 1,9M€ ont été réalisés dans l'achat de matériel de transport visant la poursuite du renouvellement de la flotte de bus pour le transport des voyageurs vers une motorisation de type Gaz Naturel pour Véhicules (GNV). En 2022, 4 bus standards GNV et 1 navette ont été acquis, ainsi que 70 vélos électriques ;
- Plus de 1,4M€ ont été réalisés pour l'aménagement du Pôle multimodal de la gare d'Arras, dont 1,1M€ d'acquisitions de terrains ;
- Près de 1,2M€ auront été réalisés au titre de la billettique.

AMELIORER LE CADRE DE VIE

19 M€



<i>En M€</i>	Dépenses	Recettes
BASE NAUTIQUE, BASSIN D'EAUX PLATES	3,96	1,01
CANAL ST MICHEL ECLUSES PASSERELLE	0,11	0,26
CENTRE AQUALUDIQUE	0,02	0,00
CITADELLE	1,47	1,68
CITE NATURE	0,05	0,00
DEMENAGEMENT ECOLE DU CIRQUE	0,02	0,00
PLAN BOISEMENT (MERYL FIBER...) SENTIERS RANDONNEES	0,63	0,00
VAL DE SCARPE	0,53	0,79
VOIRIE	12,21	0,83

Au titre de la politique visant à améliorer le cadre de vie, parmi les dépenses :

- 12,2M€ auront été réalisés en 2022 au titre de l'entretien des voiries communautaires ;
- 3,96M€ de travaux ont été réalisés au niveau de la nouvelle base nautique ;
- Plus de 1,47M€ ont été réalisés au niveau de la Citadelle (réfection des remparts, voirie et réseaux...) ;
- Près de 633K€ réalisés pour la maillage plan boisement et l'aménagement des espaces naturels ;
- Plus de 528K€ de travaux réalisés au niveau du Val de Scarpe, notamment l'aménagement du parc du Burien ;
- Près de 115K€ réalisés au niveau de l'écluse/passarelle du canal Saint Michel.

ACCOMPAGNER LA SOLIDARITE ET RENFORCER LA PREVENTION

2,5 M€



<i>En M€</i>	Dépenses	Recettes
ACTIONS POUR LA SANTE	0,06	0,00
AIDES AUX PERSONNES EN DIFFICULTE	0,05	0,00
CIMETIERES CREMATORIUM	0,29	0,00
FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNELS, PLAN DE RELANCE	0,43	0,00
FONDS DE CONCOURS SOUTIEN AUX COMMUNES	0,49	0,00
GENS DU VOYAGE	0,05	0,00
MUTUALISATION, PLATEFORME SERVICES	0,23	0,00
PISCINES COMMUNAUTAIRES	0,25	0,09
PROJET INSERRE	0,06	0,00
SECURITE ET VIDEO PROTECTION	0,19	0,19
SPORTS, SALLES DE SPORTS	0,43	0,00

Au titre de la politique publique visant à accompagner la solidarité et renforcer la prévention, les principales dépenses de 2022 ont été les suivantes :

- Pour plus de 914K€ les fonds de concours versés aux communes dont le fonds de concours exceptionnels « plan de relance » ;
- Pour près de 429K€ l'entretien des salles de sport et en particulier la rénovation énergétique de la salle de sport G. Mollet (143K€) ;
- Pour près de 289K€ de travaux dans les cimetières ;
- Pour près de 248K€ l'entretien des piscines communautaires transférées depuis le 1^{er} janvier 2022 ;
- Pour près de 210K€ d'achat d'équipements pour l'aménagement de la salle de l'ordinaire ;
- Pour plus de 185K€ pour l'équipement en vidéoprotection des sites communautaires.

PROTEGER L'ENVIRONNEMENT**10,7 M€**

<i>En M€</i>	Dépenses	Recettes
ASSAINISSEMENT	2,85	0,87
ASSAINISSEMENT RURAL	1,97	0,45
COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS	0,27	0,00
EAU	1,94	0,01
FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE	0,27	0,00
GESTION DES EAUX PLUVIALES	0,49	0,00
MISE EN OEUVRE DU SAGE SCARPE AMONT	0,30	0,10
PLAN CLIMAT, TRANSITION ENERGETIQUE	0,84	0,15
POTEAUX ET BOUCHES D'INCENDIE	0,49	0,00
PREVENTION DES RISQUES	1,24	0,08

Au titre de la politique publique visant à protéger l'environnement, les dépenses 2021 ont concerné :

- Pour plus de 4,8M€ les travaux relatifs à l'assainissement dont la création du réseau de collecte des eaux usées de Roclincourt, les travaux sur les collecteurs. A noter plus de 1,3M€ de subventions versées par l'Agence de l'Eau ;
- Pour près de 1,94M€ les travaux relatifs à la ressource en eau dont les travaux sur les conduites d'eau et les réservoirs ;
- Pour plus de 1,2M€ les travaux relatifs à la prévention des risques dont 847K€ concernent les travaux de l'écluse Saint Nicolas Saint Laurent ;
- Pour 843K€ les opérations en lien avec le Plan Climat et la transition énergétique (Subvention pour l'acquisition de vélos à assistance électrique, les travaux de performance énergétique...) dont 343K€ d'avances en compte courant d'associés pour EURAMETHA ;
- Pour 492K€ les travaux concernant les poteaux et bouches d'incendie ;
- Pour 488K€ de travaux en lien avec la gestion des eaux pluviales ;
- Pour 297K€ la mise en œuvre du Sage Scarpe Amont (DIG Scarpe) ;
- Pour 272K€ les fonds de concours aux communes au titre de la transition énergétique ;
- Pour 268K€ le versement d'une avance remboursable au SMAV.

PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE**1,8 M€**

<i>En M€</i>	Dépenses	Recettes
BATIMENTS COMMUNAUTAIRES	0,74	0,13
MATERIEL, MOBILIER	0,61	0,02
QUARTIER VAUBAN - ARSENAL	0,06	0,01
VEHICULES DE SERVICES ET AUTRES	0,36	0,02

Au titre des dépenses relatives au patrimoine communautaire figurent notamment :

- Pour 744K€ de dépenses de gros entretien des bâtiments communautaires dont 376K€ pour les travaux réalisés sur le bâtiment 4 de l'Ordinaire et 156K€ de démolitions diverses ;
- Pour 613K€ de dépenses en lien avec de l'acquisition de matériel et de mobilier (informatique, mobilier...) ;
- Pour 303K€ d'achat de véhicules de services et 54K€ pour la maison du projet mobile.